



PROGRAMME FORMATION

HYGIENE ET SALUBRITE

Les professionnels du tatouage et du perçage corporel doivent, dans leur exercice quotidien, respecter les règles générales d'hygiène de nature à prévenir les risques allergiques et infectieux. Arrêté du 11 mars 2009. Cette formation est obligatoire pour toutes les personnes qui veulent pratiquer une des techniques suivantes : tatouage, maquillage permanent, dermopigmentation, perçage corporel. Cette formation permettra d'acquérir les bonnes pratiques au niveau du lavage des mains, de la préparation de la zone de travail, du nettoyage des locaux, du matériel. En plus de l'aspect légal à respecter, la formation hygiène permet de :

- Pratique en conformité avec la loi française
- Assurer le maintien de la sécurité et de la santé des clients
- Acquérir une expertise en matière d'hygiène
- Prévenir le risque infectieux
- Repenser ses pratiques professionnelles dans un but de recherche de qualité

UNITE 1

La législation

Réglementations sur la pratique du tatouage, du maquillage permanent, du perçage corporel.

Normes applicables concernant les pigments et encres de tatouage et les bijoux pour le perçage.

UNITE 2

La peau

Généralités sur l'anatomie et la physiologie de la peau.

La cicatrisation

UNITE 3

Les règles d'hygiène

Les règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique :

- Les flores microbiennes
- Les précautions universelles concernant les règles d'hygiène
- Les antiseptiques et les désinfectants : spectre d'action et modalités d'utilisation.

UNITE 4

Les risques allergiques et infectieux

Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- Les agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage.
- Mécanismes de l'infection
- Facteurs de risques
- Mode de transmission
- Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

UNITE 5

La stérilisation et la désinfection

Désinfection du matériel réutilisable thermosensible

Sterilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés

Traçabilité des procédures et des dispositifs.

UNITE 6

Les accidents d'exposition aux risques viraux (aerv)

Les accidents d'exposition au sang et aux virus et les règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine.

Les obligations et recommandations vaccinales

UNITE 7

Les déchets

Elimination des déchets :

- DASRI mous
- BOPCT
- DAOM

UNITE 8

Connaître les différents espaces de travail

Nettoyage et désinfection

UNITE 9

La mise en œuvre des procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage

Connaître la procédure d'hygiène des mains

Savoir utiliser des gants, notamment stériles

Savoir préparer le poste de travail

Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser

Savoir préparer et utiliser un champ stérile

Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.